

REVETEMENT D'UN CANIVEAU SNCF A QUERS (70)

COMPLEMENTS AU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION « ESPECE PROTEGEE »

VENDREDI 5 MAI 2023

RECHERCHE D'UNE D'ALTERNATIVE POUR LA PERIODE DE TRAVAUX

Les de sécurisation du déblai de Quers doivent être réalisés assez rapidement suite à l'apparition d'un fontis sous la voie en 2021 : actuellement les trains sont ralentis sur cette zone, et de nouveaux effondrements pourraient se produire.

Une coupure de la ligne allant de Lure à Epinal était déjà programmée du 10 juillet au 11 août 2023 pour des travaux de remplacement de rails, et il a donc été décidé de profiter de cette coupure pour programmer les travaux de sécurisation du déblai de Quers (avant de connaître les impacts sur l'Agrion de Mercure). Ces travaux nécessitent de déposer la voie et ne peuvent donc pas se faire quand les trains circulent. Par ailleurs, les travaux sur les fossés et zones d'infiltration sont préférentiellement réalisés l'été, lorsque les sols sont les plus secs.

Les coupures de lignes sont programmées entre 3 et 5 ans à l'avance, et impliquent une logistique importante. Elles sont généralement programmées durant la période de congés d'été afin de limiter le nombre de voyageurs impactés. Il n'était donc pas envisageable de modifier les dates de cette coupure lorsque l'impact sur l'Agrion de Mercure a été découvert. Les travaux sur le fossé doivent débuter le 12 juillet.

Enfin, selon une fiche de l'ONEMA, le développement larvaire de l'Agrion de Mercure dure habituellement une vingtaine de mois (l'espèce passant deux hivers au stade larvaire) : malheureusement, même si nous avons pu trouver une alternative au niveau de la période d'intervention dans l'année, des larves auraient été impactées par le curage du fossé. Comme expliqué dans le dossier de dérogation, une mesure de réduction consistera à prélever des larves dans les sédiments avant les travaux (fin juin) afin de les redéposer plus loin.

RECHERCHE D'UNE ALTERNATIVE TECHNIQUE POUR L'IMPERMEABILISATION DU FOSSE

L'objectif des travaux étant de supprimer complètement les infiltrations d'eau et donc l'érosion du gypse sous-terrain qui peut causer des effondrements de la voie, la seule solution est d'imperméabiliser le fossé dans sa totalité : il n'est pas envisageable de bétonner le fossé de façon discontinue.

La proposition technique consistant à créer des anfractuosités dans le béton qui permettraient de replacer une partie des sédiments et une partie des plantes hôtes conservées a également été étudiée. Malheureusement, elle a été écartée pour les raisons suivantes :

- Fabriquer un fossé en béton (10 cm d'épaisseur) avec un fond irrégulier, qui irait 20 à 40 cm plus profond à certains endroits est techniquement très compliqué et rendrait le béton moins solide au niveau des jointures ;
- Les anfractuosités créeraient des rétentions d'eau, qui avec les phénomènes de gel/dégel pourraient faire éclater le béton et compromettre son étanchéité ;
- Les sédiments dans les anfractuosités béton étant isolés de la nappe d'accompagnement du sol vont s'assécher lors des assecs et canicules : les plantes de milieux humides n'y survivront pas et l'habitat de l'Agrion ne pourra pas être recréé de façon satisfaisante.

Conclusion : En l'absence de solutions alternatives pour la période des travaux et pour le type de fossé mis en place, une mesure de compensation sera proposée.

AVANCEES POUR LA RECHERCHE D'UN SITE DE COMPENSATION

Nous sommes en recherche active pour mettre en place une mesure compensatoire, malheureusement les délais très courts et la complexité de ce type de mesure ne nous permettent pas de proposer une mesure aboutie dans ce dossier.

Au cours des mois de février et mars nous avons sollicité de multiples acteurs de l'environnement du département de la Haute-Saône, afin de recueillir leurs propositions de mesures ou de sites potentiels : CBN-ORI, CEN, animateurs Natura2000, syndicats de bassin (SMAMBVO, EPTP Saône et Doubs), LPO, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche, Bureau d'étude en écologie SPECIES, DDT. Nous avons obtenu peu de retours positifs.

A l'heure actuelle, deux sites potentiels à proximité de la zone de travaux ont été identifiés, notamment par l'intermédiaire de M. Georgel de la cellule eau, environnement et risques de la DDT70.

M. Georgel nous a indiqué qu'un objectif de résultat devrait être visé pour cette mesure. Nous raisonnerons en m² restaurés, 420 mètres linéaires de fossé dégradé pourraient être équivalents à environ 200 m² d'habitat restauré.

Site potentiel 1 : partie apicale du ruisseau du Bauvier, au sud-ouest du projet

Ce ruisseau (en APPB écrevisse) est dégradé notamment à cause de l'exploitation agricole du secteur : le potentiel de restauration est important. Par ailleurs, une station d'Agrions de Mercure avait été observée sur ce même ruisseau en 2002 (Cf carte présentée dans le dossier de demande de dérogation), ce qui laisse présager la valeur de ce site pour la mesure de compensation.

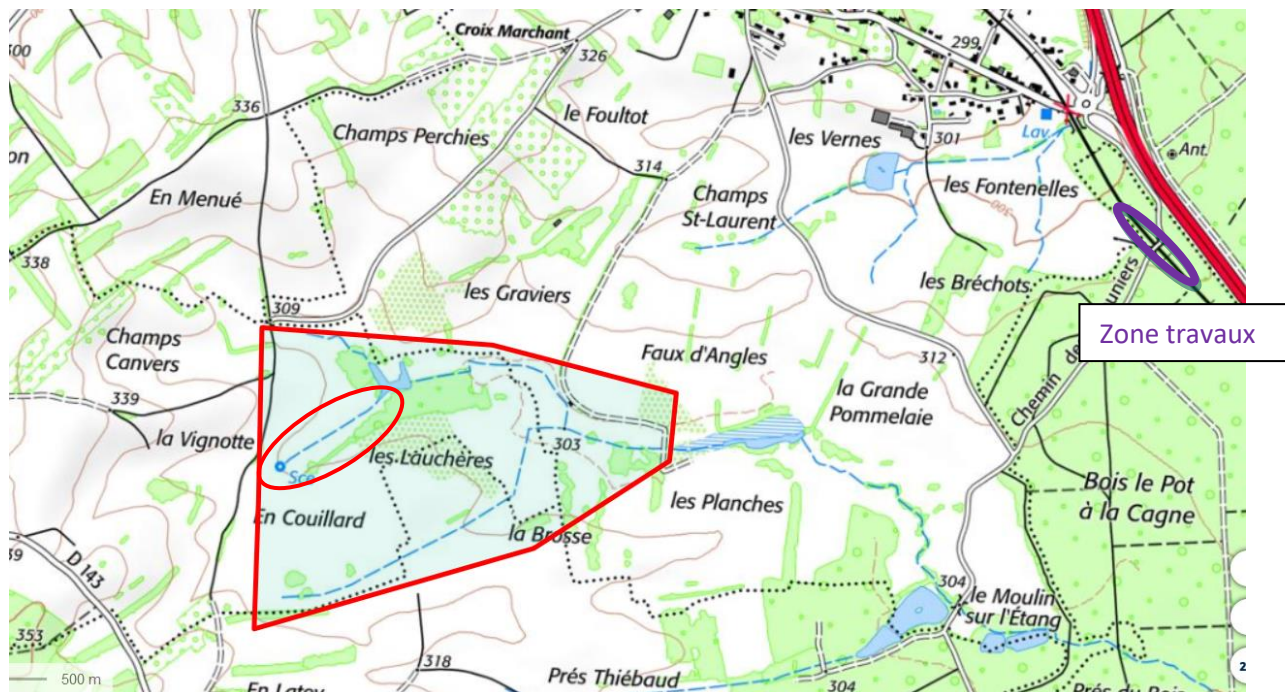


Figure 1 : localisation sur fond de carte IGN du Ruisseau du Bauvier, entre la source et le plan d'eau



Figure 2 : localisation sur photo aérienne du Ruisseau du Bauvier, entre la source et le plan d'eau

Site potentiel 2 : Ruisseau des Fontnelles, à proximité immédiate du projet

Nous disposons de peu d'informations sur ce site, la visite de terrain permettra d'en évaluer le potentiel. Cependant, la faible distance (inférieure à 500m) qui sépare le fossé SNCF et le ruisseau permettrait une éventuelle colonisation du ruisseau par la population d'Agrions initialement présente dans le fossé.

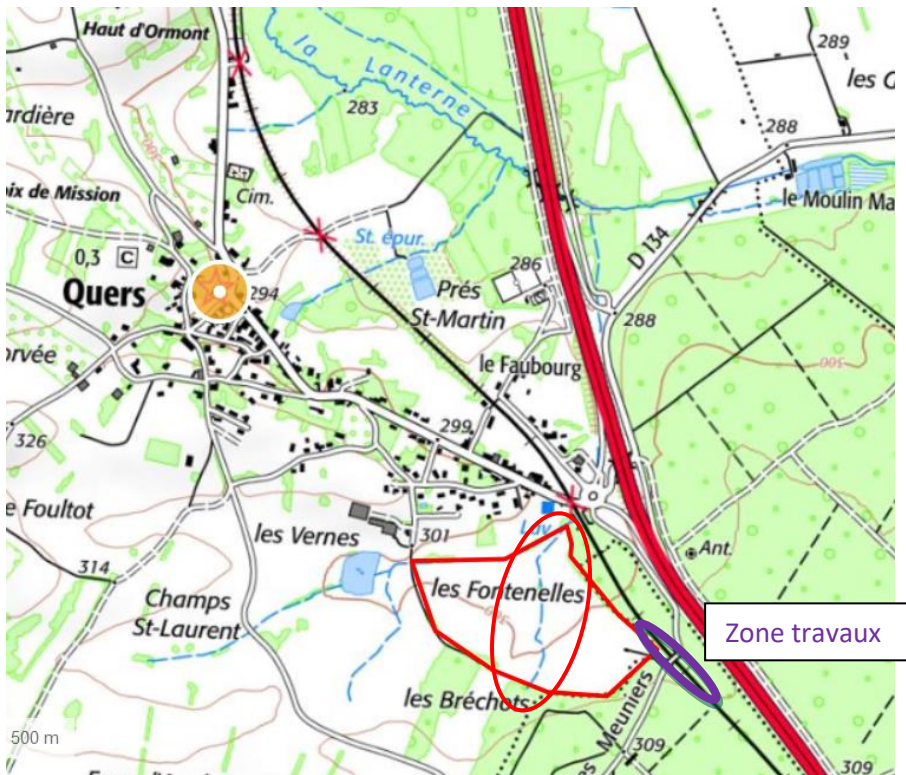


Figure 3 : localisation sur fond de carte IGN du Ruisseau des Fontnelles



Figure 4 : localisation sur photo aérienne du Ruisseau des Fontnelles

Programmation des visites des sites pour en vérifier le potentiel

Les exploitants concernés ont été contactés et seraient coopératifs pour la mise en place de mesures sur leurs parcelles.

Selon l'écologue qui suit le dossier (Bureau d'étude SPECIES), une visite de site sera plus opportune en juin pour vérifier la présence ou non d'Agrion. En effet, l'espèce ne pourra pas être observée plus tôt dans la saison, et la potentialité du site ne pourra pas être évaluée.

Des visites seront donc programmées début juin 2023, avec l'écologue, l'animatrice de la zone Natura 2000 Vallée de la Lanterne (Mme Bresson), et les exploitants. La détermination de la date exacte est en cours. Un rapport d'opportunité sera alors rédigé.

Malheureusement, nous ne disposerons pas de plus d'informations avant ces visites.

Une fois le site de compensation identifié et validé par les experts en présence, les différentes étapes proposées sont les suivantes :

- Elaboration d'un plan de gestion et conventionnement avec les agriculteurs
- Etudes réglementaires si nécessaire
- Travaux
- Suivi post-travaux (N+1, N+3, N+5) pour attester le bon développement de la population d'Agrions de Mercure sur le site.